

Nous ne pensons pas qu'ils s'en fussent tenus à l'argument négatif; car bien qu'alors leur critique, harcelée par un siècle sceptique, fût plus sévère, trop timide peut-être, ils admettaient au fond ce principe, que nous trouvons formulé dans le récent travail de leurs continuateurs: La tradition d'une église vaut toujours, tant qu'il n'y a pas de témoignage positif contraire. Or, déjà nous avons plus qu'une simple tradition, des récits et un monument contemporain.

Et pourtant saint Bernard a-t-il fait le voyage d'Afflighem? A-t-il pu le faire en cette année 1146? Il accomplissait alors sa grande expédition d'Allemagne. Les Bollandistes ont recueilli les notes de son itinéraire, interrogé ses compagnons de voyage, suivi pas à pas le saint, de sa vallée jusqu'au Rhin, puis de l'Allemagne à Clairvaux, sans trouver, ni dans les relations connues, ni dans le plan du voyage; une place quelconque pour son apparition dans les Flandres. Nul plus que nous peut-être n'admire franchement les *Acta Sanctorum*. À raison même de notre estime, nous insistons d'autant plus pour éclaircir cette page de la vie de saint Bernard, que l'on serait tenté, que déjà même le parti a été pris de l'abandonner sur une aussi haute censure que celle des Bollandistes (1).

Il faudrait, ce semble, refaire tout l'itinéraire de saint Bernard de Clairvaux à Afflighem; nous devons nous borner à établir sa présence sur ce dernier point. Or, *valibi* objecté tombe devant un témoignage officiel et scellé du sceau même de saint Bernard.

On aura remarqué, dans le premier document que nous avons cité, une circonstance signalée par D. Bède: Saint Bernard, étant à Afflighem, régla un différend entre ceux de Ninove et de Dilighem. Cet acte d'arbitrage subsisterait-il?

Pour nous en enquérir, nous visitâmes à Gand le riche dépôt des archives de la Flandre orientale, conservées à l'hôtel du gouvernement. M. van der Meersch, archiviste, mit la plus gracieuse obligeance à nous communiquer ce qu'il y reste des pièces de Ninove. On jugera de notre candide et pieuse joie, en revoyant de nos yeux et palpant de nos mains une petite charte originale, chirographaire, en pleins et beaux caractères de chancellerie du XII<sup>e</sup> siècle (2). S. Bernard y parle en personne, y dicte en arbitre officiel, et scelle la sentence de son sceau, de son premier sceau si rare, ici parfaitement intact, après sept cents ans révolus. Notre

(1) M. le comte de Montalembert, qui prépare un monument historique à saint Bernard, a cru devoir nous écrire qu'il partageait notre opinion et qu'il en verrait avec plaisir la démonstration développée et publiée. Nous pouvons ajouter que les nouveaux Bollandistes nous ont exprimé les mêmes sympathies.

(2) C'est encore à l'obligeance de M. van der Meersch que l'on doit un *fac simile* de cette pièce, placé au commencement de ce volume. Il est fâcheux

que la gravure en bois n'ait pas pu reproduire plus exactement ce précieux monument.

(3) Hugo *Annales Præmonstrat.* t. II. p. 227, in appendic.; Van Gestel, *Historia arch. Mechlinensis.* t. II. 317; Foppens, *Miræ. opp. diplomati.* t. IV; De Smet, *Chroniques belges inédit.* t. IV, p. 751 De Saint-Génois, *Notice sur le dépôt des archives de la Flandre orientale, au Messager des arts et sciences de Gand.*

(4) Voir au *fac simile* la topographie de ces églises.

La charte de saint Bernard ne peut être évidemment ni postérieure à ces deux derniers actes ni antérieure soit à la donation d'Yvan, soit à la contestation même, soit à la première concession de l'évêque Nicolas. Nous sommes donc rigoureusement circonscrits dans une courte portion de l'année 1146.

VIII. Cependant toute difficulté sur la date n'est que la gravure en bois n'ait pas pu reproduire plus exactement ce précieux monument.

Mais l'abbé de Dilighem protesta et réclama ses anciens droits: Ninove n'en prit pas moins possession. De là une querelle, que saint Bernard fut appelé à pacifier. Son acte d'accommodement fut confirmé par une seconde charte de Nicolas, qui subsiste également, et porte encore la date de 1146: puis par une bulle d'Eugène III, donnée en 1147.

La charte de saint Bernard ne peut être évidemment ni postérieure à ces deux derniers actes ni antérieure soit à la donation d'Yvan, soit à la contestation même, soit à la première concession de l'évêque Nicolas. Nous sommes donc rigoureusement circonscrits dans une courte portion de l'année 1146.

VIII. Cependant toute difficulté sur la date n'est que la gravure en bois n'ait pas pu reproduire plus exactement ce précieux monument.

(3) Hugo *Annales Præmonstrat.* t. II. p. 227, in appendic.; Van Gestel, *Historia arch. Mechlinensis.* t. II. 317; Foppens, *Miræ. opp. diplomati.* t. IV; De Smet, *Chroniques belges inédit.* t. IV, p. 751 De Saint-Génois, *Notice sur le dépôt des archives de la Flandre orientale, au Messager des arts et sciences de Gand.*

(4) Voir au *fac simile* la topographie de ces églises.

pas levée. La première charte de Nicolas de Cambrai, notre point de départ, a l'indiction X<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> année de son épiscopat; ce devrait être la IX<sup>e</sup> indiction. Puis la 10<sup>e</sup> année de cet épiscopat, selon le calcul du *Gallia Christiana* et selon *l'Art de vérifier les dates*, tomberait en 1147; la charte porte en toutes lettres 1146.

On pourrait passer outre, quant à l'indiction: on sait que le comput n'en était pas parfaitement exact dans les chancelleries épiscopales. Mais la difficulté se résout; il y avait une indiction romaine au 25 mars, et une indiction impériale, s'ouvrant six mois plus tard, au 24 septembre. On suivait cette dernière de préférence, dans les pays de sujétion impériale, Cambrai était dans ce cas pour la majeure partie de son territoire; il est de rigueur de reculer d'un chiffre l'indiction de ses chartes.

Nous voudrions pouvoir aussi sûrement coordonner les années de l'épiscopat de Nicolas I<sup>er</sup>; mais nous rencontrons devant nous *l'Art de vérifier les dates*, corroboré du *Gallia Christiana*; lesquels, armés de quatorze chartes, s'en tiennent à 1137, pour l'an premier de Nicolas de Cambrai. S'il faut reporter l'an X à 1147, toutes nos coïncidences et l'économie de notre sujet périclitent.

Mais nous avons, pour militer en notre faveur, notre charte très-authentique, trois autres conservées aux mêmes archives de Gand, de plus une quatrième consignée au *Gallia Christiana* lui-même, et enfin quatorze autres que le docte archiviste de Lille, M. Le Glay, auteur du *Cameracum Christianum*, a bien voulu nous montrer, avec cette érudite obligeance qu'on lui connaît. Nous avons donc dix-neuf pièces à opposer aux quatorze de nos devanciers: il faut absolument concilier cette bizarrerie qui pourrait créer une guerre diplomatique en forme.

Il suffit de prendre en considération deux particularités concernant la promotion de Nicolas à l'épiscopat.

Une lettre du pape Innocent II nous apprend que Nicolas, jeune encore, fut élu n'étant point élevé aux ordres sacrés. Observateur pieux et zélé de la discipline, il dut garder les interstices, et put ainsi dater son épiscopat, tantôt de son élection, tantôt de sa consécration. Si celle-ci eut lieu, comme il paraît, vers les fêtes de Pâques, c'est-à-dire, au moment alors adopté pour le renouvellement de l'année, on conçoit déjà les oscillations inévitables de la chronologie.

De plus, son prédécesseur immédiat fut déposé de son siège par un procès canonique. Ce procès put se prolonger avec diverses phrases: ainsi sera demeuré indécis le moment où la juridiction de l'un finissait et celle de l'autre commençait. Pour peu que cette fluctuation se rencontre entre Noël et

(1) Voir *Pièces justific.* n<sup>o</sup> IX.

(2) Ou Dronghene, de l'ordre des Prémontrés, près de Gand.

Pâques, les dates et les diplômes s'en iront flottant d'une année à l'autre.

Il n'y a plus, ce nous semble, à hésiter sur la dixième année de cet épiscopat; et soit que nous partions de ce point, soit que nous supputions l'indiction, la charte de Ninove et le voyage de saint Bernard demeurent fixés à l'an 1146.

Nous pensions devoir en rester là de cette enquête, quand deux documents inconnus sont venus fort à propos trancher la difficulté.

Comme nous parcourions les débris épars des archives de plusieurs abbayes, au grand séminaire de Bruges, nous rencontrâmes une petite charte, copiée au milieu d'un cartulaire de l'abbaye d'Echout. Raoul, chapelain de Bruges, donne à Saint-Barthélemy d'Echout quarante sous à prendre sur la dime de Loophout ou du bois de Lophem. Ce qui relève cette offrande, c'est qu'elle a pour témoins et pour garants Bernard de Clairvaux, Robert des Dunes, Leonius de Saint-Bertin. Acte fait à Bruges, l'an de l'Incarnation 1146. *Testes affuerunt BERNARDUS, abbas Clarevallensis.... actum Brugis a<sup>o</sup> incarn. Dni c<sup>o</sup> XLVI<sup>o</sup>.*

Enfin, faisant ces recherches à Bruges, nous étions préoccupés de la pensée que le chevaleresque ami de saint Bernard, Thierry d'Alsace, n'avait pu donner au saint abbé sa noble hospitalité sans en consigner le souvenir par quelque monument de sa chancellerie. Ce fut en vain toutefois que nous interrogeâmes tous les titres de ce prince qui nous passèrent sous les yeux. Mais un ami de Bruges, le savant abbé Carton, voulut bien prendre note de ce desideratum. Grâce à lui, nous avons été mis en possession d'une charte provenant du *Registre rouge* de saint Martin d'Ypres. D'après ce titre, le comte de Flandres étant sur le point de partir pour Jérusalem (par conséquent en 1146), cum glorioso Francorum rege Ludovico Hierosolymam profecturus, confirme les droits et privilèges du chapitre, en présence de Bernard de Clairvaux, qui signe avec Milon, évêque du Théroennes. *Signum Bernardi Claravallensis abbatis* (1).

IX. Revenons à la charte de Ninove: elle est sans désignation de lieu comme de temps. Pourrait-elle être donnée ailleurs qu'en l'abbaye d'Afflighem? Il suffit à tout prendre d'un séjour constaté en Flandre, pour qu'il nous soit permis d'aller droit à Afflighem y saluer Notre-Dame avec saint Bernard.

En examinant encore cette pièce précieuse, nous y remarquons six abbés: quel est celui dont l'abbaye est sur la route de saint Bernard, sur le théâtre de la contestation?

Ninove est à trois milles du lieu en litige; Dilighem, à quatre. Les Dunes, Tronchiennes (2), Châtillon beaucoup plus loin. Afflighem est à un mille de Liedekerke, un peu plus loin de Denderleeuwe, à égale distance de Ninove et de Dilighem.

Afflighem a même possédé les églises contestées, puisqu'après le départ des Augustins et avant l'ar-

rivée des Prémontrés, il y eut, paraît-il, des moines Bénédictins momentanément attachés à Dilighem.

Afflighem est sur la route de Flandre au Brabant.

Afflighem est la seule abbaye brabançonne qui ait un souvenir précis du passage de saint Bernard ; la seule qui atteste l'avoir reçu : la seule qui montre encore la crosse du saint abbé, gage de cette illustre hospitalité ; la seule qui possède une Madone miraculeuse. Aucune tradition ne conduit le saint ni à Dilighem, ni à Ninove, et il n'y a trace d'aucune visite soit dans la chronique contemporaine de Villers, soit dans les continuations de Sigebert, soit en Baudouin de Ninove qui pourtant mentionne le procès et l'arbitrage de saint Bernard.

Afflighem enfin est gouvernée par l'abbé Pierre, qui figure en tête des quatre témoins ; c'est assurément le plus considérable d'entre eux, celui que saint Bernard, au début de sa mission, devait visiter de préférence. Pierre a rempli des légations importantes devant les grands du siècle. Il est du conseil des puissants évêques du voisinage ; il a traversé les mers et paru diverses fois à la cour des rois d'Angleterre ; il a reçu d'insignes présents de la reine Aléide et de son second mari le duc de Lincoln, Il n'y a pas quatre ans qu'il a été visité par l'empereur Conrad avec une nombreuse suite de chevaliers.

Afflighem est l'abbaye des croisés, la fondation bien-aimée des comtes de Flandre, de Boulogne et de Louvain. Peut-être possède-t-on déjà l'étendard national tissu et brodé des royales mains d'Aléide, déposé par elle dans l'abbaye où elle verra mourir et reposer à côté des ducs de Brabant. Cette oriflamme brabançonne demeure sous la garde de Notre-Dame et de Saint-Pierre d'Afflighem ; au jour des fêtes et des processions publiques, l'abbaye la fait arborer sur un char triomphal ; avant d'entrer en campagne, les ducs de Brabant la reçoivent des mains de l'abbé, comme les rois de France s'en vont prendre l'oriflamme aux portes de Saint-Denis.

S. Bernard, qui appelait en guerre toute la chevalerie chrétienne, qui ne pouvait aller en Angleterre, et qui partait pour l'Allemagne, n'a pu se dispenser de visiter Afflighem, et de voir l'abbé Pierre, et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont sous son toit abbatial que les abbés de Tronchiennes, des Dunes, de Châtillon, de Jette et de Ninove cèdent à celui d'Afflighem la place d'honneur, en tête des souscriptions de la charte arbitrale.

Maître enfin du temps et du lieu, entrons en possession de notre charte tout entière ; resserrons encore les termes, et revenant à Saint Bernard, essayons de préciser les circonstances de sa visite, et de mettre, s'il est possible, le doigt sur le mois et sur le jour de sa mémorable apparition dans l'abbaye d'Afflighem.

X. Le trente et un mars de l'année 1146, saint

(1) V. *Patrol* t. CLXXXII, col. 65.

(2) Voir *Pièces justificatives*, n° V.

(3) V. *l'Hist. d'Anchin*, par M. le Dr Lescalier.

Bernard est à Vézelay, et peu après, à Chartres (1). Rentré à Clairvaux, il y écrit d'importantes lettres ; négocie contre le projet de l'élire généralissime de la croisade ; écarte de sa route le moine allemand Raoul qui allait lui barrer le chemin par un massacre des Juifs ; lance en avant, comme autant d'émissaires, ses véhémentes épitres aux Francs orientaux, aux barons anglais, aux rois bohémiens et moraves ; dispose tout pour sa plus longue absence.

Il accepte pour l'accompagner son plus dévoué ami, Baudouin de Châtillon, né dans la Flandre du sang des premiers croisés ; il choisit deux de ses moines, Gérard et Gaufrui. Ce dernier qui fut quatorze ans l'un des plus vantés disciples d'Abailard, et attaché treize ans, depuis sa conversion, à son dernier maître, qu'il n'a jamais quitté, lui servira de secrétaire, portera son sceau, rédigera la relation du voyage. Il remplace ce Nicolas de Clairvaux, qui, humilié peut-être de ce choix, commence dès lors à user d'un sceau frauduleux et à faire circuler, de sa cellule oisive, des lettres falsifiées. Ainsi entouré de Gérard et de Gaufrui, guidé par Baudouin, le saint ira avant tout à la patrie de Godefroi de Bouillon pour y puiser en sa source et verser à longs traits l'enthousiasme des croisés.

Il aimait Arras et Alvisse, son grand évêque : il vénéra sûrement en ce même voyage le miraculeux Cierge de Notre-Dame d'Arras ; en cette année 1146, une charte inédite nous le montre en cette ville, dans une assemblée des évêques et abbés de la province de Reims (2). Serait-ce le début de sa légation ?

Le saint pouvait-il, passant par ces parages, ne pas cheminer sur le *Via Sanctorum*, d'Arras à Boulogne, foulé par tant de pieux personnages ? — Ne pas conférer avec Clairembaut d'Arras, l'une des lumières de ce temps, qui lui fit, au détriment d'Abailard, les honneurs de son commentaire sur Boèce ? — avec le bienheureux Goswin, d'Anchin, successeur d'Alvisse, humble sage enfoui dans ses marais, le conseil des papes, l'ami de S. Bernard, encore un rival d'Abailard, qui osa et qui put, à dix-huit ans, confondre publiquement le docteur en sa chaire (3) ? Il n'y a pas à douter qu'il n'ait visité à l'avance la place où s'éleveront, l'année suivante, comme les semences fleuries de son passage, Notre-Dame de Los (4), Cambron, Villers, Aune, les premières ou les plus notables abbayes cisterciennes de ces contrées ; Clairmarais, Vauxcelles, les Dunes étaient déjà fondées et se trouvaient sur sa route. L'abbé Léonius le reçoit à Saint-Bertin, et, avant de partir pour la croisade, il l'accompagne jusqu'à Bruges et le conduit à son ami, selon les termes d'une charte, Thierry d'Alsace, qui, à peine revenu de la Terre sainte, reprend joyeusement la croix et s'en félicite dans des actes publics.

Saint Bernard n'aurait-il point visité Tournay,

(4) D'Achery, *Spicil.* t. II, p. 924, n. 412. *Eodem tempore*, dit le chroniqueur qui, peu auparavant, a nommé la 24<sup>e</sup> année de Simon de Noyon, élu en 1122.

qui en cette même année 1146, après quarante ans de négociations, obtenait enfin le rétablissement de son siège épiscopal, grâce au pape Eugène III, et avant tout à saint Bernard ? Nous savons qu'à Tournay, vivaient l'un de ses correspondants les plus chers, Otger de Saint-Médard, et l'un des plus illustres croisés, Herimann, abbé de Saint-Martin, « dont les pas étaient beaux, selon un vieux chant, et les années éternelles, alors qu'il trépassa, allant au Saint-Sépulchre. » On a vu qu'Ypres conserve la même tradition, et peut montrer dans son *registre rouge* la preuve authentique de sa présence auprès de Thierry d'Alsace, le plus populaire des croisés flamands, après Godefroy de Bouillon.

Saint Bernard alla, sans nul doute, jusqu'aux bords de l'Océan, à son cher monastère des Dunes, à ses enfants, à ses frères, au saint abbé Robert, son futur successeur, qui se joint à Baudouin pour lui faire un cortège d'honneur.

Un titre incontestable nous le montre à Bruges, entouré des pieux abbés Léonius et Robert, et de nobles personnages.

Ce titre réhabilite la tradition de Furnes, attestée par Malbrancq, et celle de Nieuport qui montre encore une chaire où saint Bernard aurait prêché la croisade. Herimann lui-même, ou son continuateur contemporain, rapporte, de concert avec les historiens de S. Bernard, qu'à sa voix vingt-neuf personnes considérables de l'Église et du diocèse de Tournay quittèrent le siècle et le suivirent à Clairvaux.

Et pourquoi dédaigner les traditions de Mons et de Gand, où la grande voix de l'apôtre des guerres saintes conserve un opiniâtre écho dans les oreilles des peuples, en attendant que la science se réveille et suscite quelque nouveau témoignage enseveli dans la poudre des archives ?

Nous voulions éviter ces détails : ils sont devenus nécessaires pour rendre acceptable et plausible la désignation précise, quant au mois et au jour, du miracle d'Afflighem : en donnant à toutes ces choses leur temps et leur place, on sera conduit de Clairvaux à la porte d'Afflighem, et du 31 mars, à peu près, ce nous semble, au jour fixé par le martyrologe de Villers et par le ménologe de Citeaux, au XVIII<sup>e</sup> jour d'octobre. C'était en 1146, le jeudi de la troisième semaine d'octobre. Tout s'accorde avec cette date. A partir de là, et poussé par un premier miracle, le saint marche à grands pas et se trouve, en la semaine suivante, aux lieux où fut Villers, qui a pris cette date pour l'anniversaire de sa fondation. Il est, sur la fin du mois, à Liège, puis à Mayence, et au premier dimanche de l'Avent, à Constance ; là seulement commence le récit de ses compagnons.

XI. Vers la mi-octobre, il cheminait donc sur le grand chemin de Flandre au Brabant « appuyant ses membres débiles sur son bâton abbatial. » Les

(1) Voir *Pièces justificatives*, n° XIV et XV.

abbés Goswin de Tronchiennes, Gérard de Ninove, Walther de Dilighem accourent au devant de lui. Afflighem est leur rendez-vous inévitable.

Comme le saint visitait volontiers les monastères, faisant partout reflourir son vieil Ordre de Saint-Benoît (1), multipliant les colonies de la réforme cistercienne, suscitant au moins une sainte émulation, il entra dans Afflighem et y trouva la beauté de la primitive observance. Il n'eut besoin que d'y respirer, pour tout voir ; et, pour dire ce qu'il admirait, un mot lui suffit :

« Ailleurs, j'ai vu des hommes, ici je vois des anges. En vérité, Afflighem afflige l'homme, mais élève l'âme. »

Nous pourrions nommer plusieurs de ces anges, élevés au-dessus de la terre : un vénérable Albert, humblement descendu du siège abbatial, sans perdre son beau nom d'abbé de Notre-Dame, *Marianus abbas* : le dévot prieur de Wavre, Walter, à qui on devra bientôt la fête de Notre-Dame de la Paix ; le bienheureux Francon, premier abbé de Vlierbeck ; Ingelbert, premier prieur de Bigard, le père et l'historien de sainte Vivine, encore un ange d'Afflighem, accourue peut-être au passage de l'homme de Dieu. Pourrions-nous oublier Raoul-le-Silencieux, qui, sous le cilice, les fouets et les chaînes de fer, garda, seize ans durant, le silence absolu de l'agneau qui s'immole, jusqu'à ce qu'un incendie éclatant devant lui, Dieu lui inspirât de dire : *Flamme, arrête-toi !* — Et la flamme s'arrêta.

Il est dit que l'abbé Pierre était « l'archange de ces vertus terrestres ; » mais leur reine était Notre-Dame, dont la statue, depuis 60 ans, érigée à la place désignée par le fondateur, était vénérée à l'angle le plus retiré du cloître, entre le dortoir et l'église.

XII. Avant de passer devant elle, entrons en la salle capitulaire : jamais plus illustre chapitre n'y sera assemblé. Sept abbés sont à leurs sièges, ou huit, en y comprenant le vieil Albert. S. Bernard préside. Le bienheureux Pierre et saint Robert sont près de lui. Au milieu de la salle, Gaufrui est au pupitre du *Scriptorium* : tenant un parchemin plié et préparé en forme de chirographe, il écrit en partie double, sous la dictée du saint :

« Moi, Bernard, appelé par la grâce de Dieu, abbé de Clairvaux, à tous les fils de la Sainte-Église, salut à jamais, en Notre-Seigneur Jésus !

« Nous voulons qu'à tous, à venir et présents, il soit notoire qu'une dissension survenue entre l'abbé de Ninove et celui de Jette, pour l'église de Liedekerke, a été par-devant nous et religieuses personnes, accommodée en cette manière :.... »

Puis il dicte les conditions convenues : Liedekerke est cédée à Ninove ; Dilighem accepte en échange Leeuwe et une dime réservée sur l'église d'Erembo-deghem. La rivière de la Dendre servira de limite.

Gaufrui recueille fidèlement les termes de rigueur ; écrit à droite et à gauche le double acte identique, sauf les variantes permises, telles que les appella-

tions tudesques des lieux, et quelques déplacements des noms des parties qu'imposaient le bon usage et les formulaires. Quatre moines et quatre abbés sont constitués témoins : Pierre est mis en tête, comme abbé de l'église et du lieu ; Gaufrroi dut honnêtement s'inscrire après tous les autres. Puis, sur quatre lacs découpés aux marges et pendants aux deux chartes, il étend deux fois une cire blanche, y imprime autant de fois le sceau de l'abbé de Clairvaux ; ce sceau est vu, et l'on y reconnaît le dextrochère se mouvant avec crosse en pal, à la légende de Clairvaux. Verticalement découpés sur l'inscription chirographaire, les deux actes sont confrontés aux signes de repère, vérifiés et remis aux parties, afin d'être déposés aux archives de Jette et de Ninove, pour la plus lointaine postérité (1).

Cette contestation, qui se réveilla plus tard et dura longtemps, devait avoir quelque importance. Le saint se hâta d'en finir, pour épancher librement son âme, au milieu des pieux cénobites. Après un premier entretien, il recommença une seconde fois encore, et avec un accent si pénétrant que le souvenir en demeura et s'en propagea au loin. Dans l'entraînement de son zèle, le saint exprimant vivement le désir d'être en tout semblable à ses hôtes, offrit avec candeur son habit blanc à ces anges. On délibéra : l'offre fut rejetée, avec la même franchise, par les moines noirs. Mais, sous des couleurs diverses, les cours restaient confondus ; et tous ensemble, une dernière fois, s'en allèrent prier à l'église : la foule des abbés et des moines blancs et noirs se déployaient le long des clotres ; tous les regards, au moment de le perdre de vue pour longtemps, suivaient l'hôte illustre ; sous les yeux de tous, il s'arrête à l'angle du cloître voisin de l'église, s'incline devant la madone, et lui adresse le salut

(1) Nous nous sommes strictement borné à ce qui convenait à notre sujet dans l'examen de cette charte, et bien que nous ayons pu paraître minutieux, nous sommes loin d'avoir épuisé cette intéressante étude. Nous aurions pu nous arrêter à cette forme chirographaire, aussi commune dans les chancelleries du Nord des Gaules qu'elle est rare ailleurs. La topographie de cette charte, l'importance des lieux contestés, le patronage de saint Amand et de saint Nicolas mis en cause, la reprise de la discussion, les nouvelles plaidoiries portées au tribunal du Métropolitain et du Souverain-Pontife, enfin une dernière sentence en 1180, que l'abbé de Prémontré prononce *ab irato* et pour en finir par un coup d'autorité, auraient mérité au moins une mention moins sèche que cette note. Il y aurait eu plus de choses à dire sur les compagnons de saint Bernard qui figurent dans cette charte ; sur Baudouin de Châtillon qui y porte encore le titre d'abbé, et qui se retrouve en Allemagne ; sur Gaufrroi, humble moine et qui deviendra un personnage considérable par ses écrits et par ses importantes fonctions. Enfin, sans intempérance d'érudition, ce premier sceau de saint Bernard prêtait à une glose attrayante. Contre l'usage général, ni la figure de l'abbé, ni le nom de saint Bernard ne s'y lisent. La main qui porte la crosse, se meut d'un nuage et exprime énergiquement l'investiture divine et les

qui a toujours fait tressaillir la Mère de Dieu : *Ave, Maria*. Sous les yeux de tous, la statue tressaillit, s'incline et répond : *Salve Bernarde*.

C'était une trop insigne faveur pour que le saint ne laissât pas un gage de sa reconnaissance. N'ayant pu léguer à Afflighem sa tunique blanche, ni ranger ce saint bercail sous sa houlette, il voulut que son bâton pastoral lui demeurât en témoignage ; il en détacha le pavillon vermeil, et déposa ce présent tout d'or aux pieds de Notre-Dame d'Afflighem, à la perpétuelle mémoire du salut qui lui fut accordé le 18 octobre 1146.

Tel fut ce jour, dans l'abbaye d'Afflighem. Nous avons accompli notre tâche, autant qu'il a dépendu de nous ; heureux si ces pages écrites à la hâte, édifient d'autres, comme elles nous ont consolé nous-même.

Il nous resterait, après Notre-Dame, à décrire Saint-Pierre d'Afflighem, à placer aux pieds de sa patronne, l'abbaye qui grandit sous son aile, et se déploie, comme les franges de son manteau ; c'est son œuvre visible, c'est la vertu qui s'échappe de ses lèvres, comme le salut de saint Bernard.

Ce complément de notre travail étant presque achevé, d'autres soins nous appellent ailleurs, et déjà peut-être l'attention de nos lecteurs est loin de nous. Qui peut, à l'heure du monde où nous sommes, penser à la veille ou au lendemain ? Vient des jours plus reposés, quelques heures se-reines : nous retrouverons l'abbaye ducale, la congrégation belge et son heureuse devise : *FELIX CONCORDIA*. D'ici là, nous fiant à la garde de Dieu et de la bonne Vierge, qu'il nous souviennne de Notre-Dame d'Afflighem.

*Virginis Matris statua hæc, Mariæ  
Voce, Bernardo retulit salutem.  
Hanc quoque, æternæ cupidus salutis,  
Sepe saluta.*

premiers mots de la charte : *Ego Bernardus, DEI GRATIA*. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler une ressemblance très frappante entre la crosse figurée dans ce sceau, et le pavillon conservé par les Bénédictins d'Afflighem. En considérant le second sceau de saint Bernard, retrouvé à Rouen, et relisant une lettre adressée à l'Institut de France, à ce sujet, nous avons failli nous égarer de l'embarras du docte correspondant qui voyant saint Bernard, comme dans tout les sceaux des abbés depuis six à sept cents ans, tenir le livre de la Règle, se demande si cet objet ne serait pas un *sablier mythologique*, ou plus probablement une *porte d'église avec chapiteaux, colonnettes et double-venteau* ? — Que serait-ce, si allant aux conjectures nous avions examiné jusqu'à quel point cette charte ne serait pas un autographe de saint Bernard ? Nous avons été frappé de la ressemblance de cette écriture avec une petite bandelette de parchemin déposée parmi les ossements de saint Bernard, que l'on a soupçonnée être un autographe du grand abbé de Clairvaux. Nous voudrions au moins que ces notes indicatives et ces courtes études donnassent assez de prix à cette charte, à ce sceau vénérable pour qu'on leur discernât, au nom de l'autorité ecclésiastique, une place plus convenable non-seulement dans un hôtel d'archives, mais bien plutôt dans une église et au trésor d'une cathédrale.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### NOTES PRÉLIMINAIRES.

Le plan du travail qui précède, le cadre étroit et les conditions inévitables d'un article de *Revue*, ne nous ont pas permis de déduire méthodiquement, et selon l'ordre chronologique, les documents que nous avons à citer et à publier. Sans refondre ce qui est fait, ni revenir sur nos pas, nous devons pourtant orienter nos lecteurs, quant aux pièces qui vont suivre, et en établir l'enchaînement historique et corrélatif.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, nous retrouvons la statue miraculeuse de Notre-Dame d'Afflighem à l'origine même de l'abbaye (n<sup>o</sup> II, col. 1823). Nous fixons cette origine à 1075, contre l'opinion commune qui la place dix ans plus tard. Notre date est établie par la mort de S. Annon de Cologne, qui bénit les premiers fondateurs d'Afflighem, et par le texte épuré d'une chronique contemporaine de l'abbaye même.

Un extrait de l'ouvrage de Francon, II<sup>e</sup> abbé et second fondateur d'Afflighem, revu sur un ms. de bonne main du XII<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> III, *ibid*), quelques pieux vers inédits d'Amerius sur le saint abbé Albert dit *Marianus* (n<sup>o</sup> IV, c. 1824) préparent comme le fond de scène où se rencontreront S. Bernard et N.-D. d'Afflighem.

Le saint part de Clairvaux : comme pour planter un jalon à ce point de départ, nous publions une pièce inédite, la seule qui nous reste avec la continuation de Siebert de Gembloux, de l'abbé Anselme. Les amis des antiques et bonnes lettres apprécieront l'exquise élégance de ce petit poème. Ceux qui ont visité Clairvaux, reconnaîtront dans cette page de l'abbé de Gembloux la Claire Vallée d'autrefois, et y trouveront de précieux détails topographiques, voilés sous une allégorie presque continue. Tous nous pardonneront d'avoir mis, comme prologue, cet épisode en tête de nos *Analectes* (n<sup>o</sup> I, col. 1821).

Nous passons brusquement à Arras, où nous retrouvons saint Bernard dans une assemblée présidée par le métropolitain de Reims, assisté des suffragants d'Arras, de Téroouanne et de Soissons, des abbés de Clairvaux et de Mareuil, et des principaux membres du chapitre et du clergé d'Arras (n<sup>o</sup> V, c. 1823). Nous regrettons de ne pouvoir insister sur cette pièce, sinon pour signaler peut-être un concile d'Arras jusqu'ici inconnu, pour établir au moins amplement deux voyages de saint Bernard à Arras, en 1132 et en 1146, et par conséquent une double visite à la sainte Chandelle d'Arras, qui a eu le malheur d'être en même temps trop abandonnée des Bollandistes et foulée indignement sous les pieds immondes de Voltaire.

Mais il faut suivre saint Bernard plus loin. Nous espérons avoir plus tard quelques documents qui conduiront le saint à Boulogne, comme l'insinue le P. Malbranq ; à Russeauville, dont Baudouin, son compagnon de voyage fut abbé ; à Saint-Bertin, où l'abbé et les moines semblent s'attacher à lui, l'un par les croisades, les autres par un commerce épistolaire ; puis tout le long du *Via Sanctorum* qui passait par Téroouanne, le siège épiscopal du B. Milon, la patrie du fondateur du Temple et de ses premiers chevaliers si chers à saint Bernard. Nous ne doutons pas que les moines de Clairvaux, qui peu avant la charte de Thierry d'Alsace (n<sup>o</sup> VI, c. 1825), visitent le lieu où fut Notre-Dame de Los, ne soient le saint voyageur et ses compagnons. Au moins la chronique de Los affirme que la première pierre fut posée en présence de saint Bernard en 1146, et la chronique de Saint-Bertin ajoute que plusieurs monastères furent alors visités, réparés ou construits en Flandre par saint Bernard (n<sup>o</sup> VII, c. 1824).

Il nous manque les documents perdus d'une halte immanquable à Tournay, qui, l'année suivante, obtint, grâce à saint Bernard, le rétablissement de son antique évêché. Le saint figure encore dans les vitraux de la belle basilique romane de Notre-Dame de Tournay. Il y a même une mention expresse de ce voyage, mais sans indication de dates, dans un fabuleux ouvrage de Hoverlant qui a pu faire, sur l'histoire de Tournay, 40 volumes que l'on n'ose citer. Ce qui est plus grave, c'est la prétention de dom Brial qui, appuyé sur le témoignage d'Hérimann, dont nous avons parlé, place en l'an 1146 une grande prédication du saint à Tournay (1), et la conversion de trente notables du clergé de la ville, auxquels, peu après, saint Bernard écrit une lettre d'encouragement, comme un vieillard déjà fatigué. A son premier voyage de 1132, saint Bernard aurait-il pu parler ainsi ?

Nous sommes assuré d'avoir, en cette même année, saint Bernard à Bruges, grâce aux quatre lignes que nous avons exhumées du cartulaire abandonné de l'abbaye d'Eechout (n<sup>o</sup> VIII, col. 1825).

Enfin la charte de Thierry d'Alsace (n<sup>o</sup> IX) nous rapproche d'Afflighem et nous conduit à Ypres.

On sait ce qui s'est passé à Afflighem. Nous devrions donner un *fac-simile* des deux chartes de Ninove et de Dilighem et du sceau de saint Bernard. Nous attendons que l'original de Dilighem se retrouve aux archives du royaume, à Bruxelles, ou dans quelques collections inexploitées, comme l'original de Ninove s'est rencontré à Gand. Il serait curieux de rapprocher bout à bout, après sept cent deux-ans révolus, ces deux morceaux de parchemin, coupés sous les yeux, peut-être de la main de saint Bernard, en la salle capitulaire d'Afflighem, *ad perpetuam rei memoriam*.

Nous ne devons pas moins remercier les deux savants belges, MM. Van der Mersch et le baron de Saint-Genois, qui nous ont transmis le *fac-simile* et le sceau qui accompagnent le double texte des chartes de Ninove et de Dilighem (n<sup>o</sup> X-XI, col. 1825).

Une chronique d'Afflighem résume l'événement de 1146 (n<sup>o</sup> XII), consigné au Martyrologe et en la chronique de Villers (n<sup>o</sup> XIII-XIV). Amerius d'Afflighem met ce récit en vers (n<sup>o</sup> XV).

Les pièces (n<sup>o</sup> XIII et XIV, col. 1827), ont pour nous un double prix : la première est un témoignage de l'abbaye de Villers, inséré dans son Martyrologe, lequel fixe le jour de la visite de saint Bernard. Toutes les deux sont de plus, pour nous, un souvenir de notre visite au musée des nouveaux Bollandistes, et une occasion de dire toute notre gratitude pour leur bienveillant et unanime empressement à favoriser nos études.

En 1153, les nombreux moines d'Afflighem ouvrent une procession à Bruxelles, et la continuent jusqu'à Wavre, suivis par trente mille pèlerins (n<sup>o</sup> XVI, *ibid*).

En 1160, un pèlerin venu d'Angleterre, et connu pour avoir persécuté l'abbaye, probablement en ses biens d'outre-mer, tomba malade à l'hospice de l'abbaye. Il y fut traité si fraternellement qu'étant retourné en Angleterre, il revint se cacher sous le plus humble froc du monastère, et y mourir converti. Nous trouverons quelque occasion de publier en entier les rudes et vigoureux vers léonins qu'il écrivit, entre

(1) Voir les *Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IV, p. 508.